



# LA GESTION DU RISQUE AMIANTE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Appliqué aux marchés publics d'entretien  
et de maintenance

**Formation sur 1 journée (7h)**

**Animée par Sébastien HARDI**

Consultant spécialiste maîtrise d'ouvrage publique



## LA GESTION DU RISQUE AMIANTE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

L'amiante reste l'un des risques les plus encadrés dans le secteur du bâtiment, et sa gestion engage pleinement la responsabilité des donneurs d'ordre publics. Pourtant, intégrer ce risque de manière rigoureuse dans les marchés d'entretien et de maintenance demeure un exercice complexe, qui mêle exigences réglementaires, clauses contractuelles et réactivité sur le terrain.

**À l'issue de cette journée, les participants disposeront des clés pour sécuriser leurs marchés face au risque amiante, de la rédaction du CCTP jusqu'à la gestion d'une découverte fortuite en cours d'exécution.**

### VOTRE FORMATEUR



#### Sébastien HARDI

Consultant spécialiste maîtrise d'ouvrage publique

Sébastien Hardi débute dans le BTP en tant que conducteur de travaux, avant d'évoluer vers des fonctions de chargé d'affaires puis de responsable d'affaires en gestion de projets chez C4C Études & Expertises.

Il est titulaire d'un Master Directeur de travaux obtenu à l'École Supérieure de Conduite de Travaux (ESCT) ainsi que d'une certification en encadrement technique amiante SS3.

Depuis septembre 2025, Sébastien HARDI intervient à la DSAF (Services du Premier ministre) sur des missions de travaux GER et SSI.

En février 2026, il fonde Opteam Project, une structure indépendante spécialisée en OPC, maîtrise d'œuvre et AMO.

### HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Direction de la commande publique
- Acheteur public
- Gestionnaire de marchés entretien et maintenance
- Responsable technique
- Conducteur d'opération de travaux
- Technicien, agent de terrain

#### PRÉREQUIS

Connaissance de la réglementation des marchés publics



### OBJECTIFS

- Identifier les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans un bâtiment et les obligations réglementaires incombant au donneur d'ordre public
- Distinguer les deux niveaux d'intervention réglementaires (SS3 et SS4) et leurs conséquences sur les obligations du maître d'ouvrage et des entreprises intervenantes
- Rédiger les clauses essentielles d'un CCTP et les postes d'un BPU intégrant la gestion du risque amiante dans un marché d'entretien et de maintenance
- Appliquer la conduite adaptée à tenir face à une découverte fortuite d'amiante en cours d'exécution de travaux, en mobilisant les procédures réglementaires et contractuelles appropriées



### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



**PRIX NET : 1090 €**

## LA JOURNÉE

**8h45** Accueil et collation

**9h00** **Tour de table d'introduction**

- Présentation des enjeux de la formation et recensement des attentes des stagiaires

### QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ?

**9h15** **Origine et nature**

- Pourquoi est-ce dangereux ?
- Où trouve-t-on l'amiante dans les bâtiments ?

### SYNTHÈSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

**9h45** **Les grandes étapes réglementaires**

**10h30** Pause

**10h45** **Les deux niveaux d'intervention : SS3 et SS4**

- SS4 – Interventions sur matériaux amiantés : les interventions d'entretien ou de maintenance susceptibles d'exposer les travailleurs à des fibres d'amiante, sans avoir pour objet le retrait ou l'encapsulage des matériaux.
- SS3 – Les opérations de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante : plan de retrait transmis à l'inspection du travail

**11h05** **Les obligations du propriétaire/donneur d'ordre**

- Le Dossier Technique Amiante (DTA)
- Réalisation de Repérage Avant Travaux (RAT) par un opérateur certifié avant toute intervention
- Communication avec les entreprises intervenantes
- La preuve de transmission aux organismes compétents
- La traçabilité documentaire (rapports, modes opératoires, AR inspection)



#### Responsabilité du donneur d'ordre

Le donneur d'ordre public peut être poursuivi pénalement (mise en danger d'autrui, homicide involontaire) s'il autorise des travaux sans avoir respecté ses obligations réglementaires. La méconnaissance de la réglementation n'est pas une excuse recevable

### INTÉGRER L'AMIANTE DANS LES MARCHÉS D'ENTRETIEN

**11h35** **Dans le CCTP : les clauses essentielles**

- Mentionner l'existence du DTA et ses références
- Imposer le repérage avant travaux (RAT) préalable à toute intervention
- Exiger la certification SS3 ou SS4 selon la nature des prestations
- Prévoir une clause de découverte fortuite d'amiante (conduite à tenir, arrêt de chantier)
- Définir les délais de remise des modes opératoires

**12h30** Déjeuner

**14h00** **Dans le BPU : prévoir des postes amiante**

- Poste « mesures de prévention amiante » (EPI, calfeutrement, nettoyage)
- Poste « surprise amiante » à bon de commande (pour les découvertes fortuites)
- Ne pas inclure le coût amiante dans le prix global de la prestation : rendre le surcoût visible

**14h20** **Dans le mémoire technique : quoi demander aux candidats ?**

- Certification de l'entreprise et des sous-traitants (SS3-SS4)
- Organisation dédiée : référent amiante, encadrant de chantier certifié
- Expérience en maintenance sur patrimoine amianté
- Procédure d'élaboration des modes opératoires
- Liste des EPI utilisés selon le niveau d'intervention (à titre indicatif, non coté)

**14h45** **Les modes opératoires : avant ou après attribution ?**

- Avant l'offre : que peut-on demander ?
- Après attribution : les délais de transmission à l'inspection du travail
- Les conditions de démarrage des prestations
- Rôle du maître d'ouvrage dans le respect de la procédure

**15h00** Pause

### SUR LE TERRAIN : DÉCOUVERTE D'AMIANTE EN COURS D'EXÉCUTION

**15h15** **Le rôle du maître d'ouvrage et du gestionnaire de marché**

- Réception et analyse du signalé transmis par l'entreprise
- Vérification des documents existants ;
- Mesures conservatoires et décision éventuelle de suspension des prestations
- Recours à des investigations ou repérages complémentaires
- Échanges avec la maîtrise d'œuvre, le coordonnateur SPS et les autres intervenants concernés
- Définition de la stratégie de traitement (SS3, SS4, intervention spécialisée, modification du programme de travaux)
- Conséquences contractuelles et financières sur le marché
- Réception des travaux et documents à exiger des entreprises
- Mise à jour du Dossier Technique Amiante (DTA) et traçabilité documentaire

**15h45** **Ce que cela change contractuellement**

- Limite réglementaire
- Anticiper dès le CCTP : clause de substitution ou de sous-traitance spécialisée
- Droit d'indemnisation de l'entreprise en cas d'arrêt de chantier
- Mettre à jour le DTA après les travaux de désamiantage

► **Étude de cas.** Simulation : les participants reçoivent un dossier fictif (CCTP + rapport de repérage + courriel de l'entreprise signalant une découverte fortuite d'amiante). À travers des quiz et mises en situation concrètes, ils analysent le dossier et définissent la conduite à tenir : échanges avec l'entreprise, conséquences contractuelles et gestion opérationnelle de la découverte

**16h45** **Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés**

**17h00** Fin de la formation

## POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : [ins@cfc.fr](mailto:ins@cfc.fr)
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : [www.cfc.fr](http://www.cfc.fr)

### Établissement / Organisme

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email .....

N° SIRET ..... Activité / Code NAF .....

### Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. .... Email .....

### Nom du signataire de la convention de formation

### Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours .....

Lieu retenu ..... Date(s) ou cycle(s) .....

### Participant(s) :

**1<sup>er</sup>** Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

**2<sup>e</sup> (-15 %)** Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

**3<sup>e</sup> (-25 %)** Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

**Coût total** ..... **Code promo** ..... **Financement OPCO** :  oui  non

N° du bon de commande .....

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

### Le(s) soussigné(s) accepte(nt)

les conditions générales de vente (ci-contre).

### Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date : .....

Cachet et signature

### Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

### Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

### Frais de participation, réduction

Prix net : **1090 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier numérique regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. En cas de formation à distance : les frais de gestion et de support. Nous accordons des remises dès la 2<sup>e</sup> inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

### Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

### Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

### Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14<sup>ème</sup>. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

### Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

### N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

### Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

### Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris  
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : [ins@cfc.fr](mailto:ins@cfc.fr) - Site web : [www.cfc.fr](http://www.cfc.fr)